

NATURA 2000

Moyenne vallée de la Charente Seugne et Coran

FR5400472 & FR5412005

COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000

2 décembre 2024 | 10h30

Etaient présents

Mme Margarita SOLA	Région Nouvelle-Aquitaine, Conseillère régionale, référente pour les sites Natura 2000 de la Moyenne vallée de la Charente, Seugne et Coran
M. Fabrice BARUSSEAU	Communauté d'Agglomération de Saintes, Vice-Président Président du Comité de Pilotage Natura 2000
Mme Célia GASPERINI	Région Nouvelle-Aquitaine, Chargée de mission gestion des sites Natura 2000
M. Jean-Marie QUILLET	Agglomération Saintes Grandes Rives, Responsable du Service Eaux et Milieux Naturels
Mme Marion JANSANA	Agglomération Saintes Grandes Rives, Animatrice Natura 2000 « Moyenne vallée de la Charente, Seugne et Coran »
M. Sylvain ALBRECHT	Commune de Saint-Savinien, Conseiller municipal
M. Clément BARON	Département de la Charente-Maritime, Chargé du patrimoine naturel
Mme Sylvie BEGIN	Commune de Saint-Césaire, Maire
M. Jacky BOTTON	Ville de Pons, Maire
Mme Corinne CADIOU	Saintes Grandes Rives, l'Agglo, Chargée de mission Tourisme
M. Jean-Pierre CARTON	Ville de Chaniers, Conseiller municipal
M. David CAZAUBON	Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA) 17, Chargé de missions
M. Bernard COMBEAU	Commune de Saint-Bris-de-Bois, Maire
Mme Aurélie COURTHES	Sous-Préfecture de Saintes
Mme Marie-Eve DAVID-GUIRAL	Communauté de Communes de Gémozac, Cheffe de projets Petites Villes de Demain
M. Yann DAVITOGU	EPTB – Cellule Migrateurs Charente Seudre, Chargé de mission
M. Hubert DEMENIER	Commune de Merpins, Maire
M. Bernard DOUTEAU	Commune de Saint-Laurent-de-Cognac, Adjoint au Maire
M. Romain DUPERE	ECO-METRUM
Mme Peggy GAUTIER	Eau 17, Chargée de mission développement durable Chambre d'agriculture interdépartementale de Charente-Maritime et des Deux-Sèvres, Chargée d'études Agri Environnement
Mme Martine GERON	Département de la Charente, Responsable d'opérations espaces naturels
Mme Ghislaine GRAILLOT	Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) 17, Chargée de Natura 2000
M. Jean-Luc GRAVELLE	Ville de Chaniers, Adjoint au Maire
M. Francis GRELLIER	Commune de Fontcouverte, Maire
M. Thierry HOSPITAL	Saintes Grandes Rives l'Agglo, Chargé de mission Développement touristique
M. Ayi HUNLEDE	Sous-Préfecture de Saintes
M. Anaël LACHAISE	Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne (SYMBAS), Technicien rivière
M. Philippe LIMOUZIN	Commune de Les Gonds, Conseiller municipal
M. Bernard MAINDRON	Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne (SYMBAS), Président Communauté des communes de la Haute-Saintonge, Vice-Président
M. Emmanuel MALARET	Ville de Saintes, Chargé de mission paysage et biodiversité
Mme Marie-Noëlle MARTIN	Commune de Crazannes, Maire
Mme Adeline MASSONNEAU	EPTB, Chargée de projet Préservation de la ressource

M. Alain MATHIEU	Commune de Saint-Sauvant, Adjoint au Maire
Mme Aude MATHIOT	Grand Cognac, Chargée de mission biodiversité et Animatrice Natura 2000 « Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac »
M. Antoine MAZIN	Syndicat Mixte de la Charente Aval (SMCA), Animateur du bassin versant Arnoult-Bruant
Mme Sophie MENNESSON	EPAGE SYMBA, animatrice Natura 2000 « Vallée de l'Antenne »
M. Denis METAYER	Nature Environnement 17, Administrateur
Mme Barbara MONNEREAU	Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne (SYMBAS), Animatrice Natura 2000 « Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents »
M. Julien NAUDEAU	Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA) 17, Technicien piscicole
Mme Aurore PERRAULT	DREAL, Chargée de mission aires protégées, ZH et PNA Vison d'Europe
Mme Brigitte RAYMOND	Nature Environnement 17, Administratrice
M. Philippe ROUET	Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne (SYMBAS), Vice-Président Commune de Montils, Adjoint au Maire
M. Michel ROUX	Commune de Saint-Vaize, Maire
Mme Audrey TAPIERO	Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, Animatrice Natura 2000
Mme Charlotte TOUSSAINT	Ville de Saintes, Adjointe au Maire
Mme Amandine VALLEE	Agglomération Saintes Grandes Rives, Chargée de mission Espaces Naturels Sensibles et sentiers de randonnées
M. Laurent WOZNIEZKO	Commune de Colombiers, Conseiller municipal ASCO de la Basse Seugne, Président

Etaient excusés

M. Jacky MICHAUD	Commune de Geay, Maire
Mme Sylvie FONTENY	Communauté de communes Cœur de Saintonge, Vice-Président
M. Philippe BOUTY	Département de la Charente-Maritime, Chargée de mission Milieux Aquatiques
Unité BIOPENA	Département de la Charente, Président DDT 16
M. Jean-Michel CHATELIER	Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole, Vice-Président
M. Jacky MOREAU	Commune de Berneuil, Adjoint au Maire
M. David MUSSEAU	Représentant de la Communauté de communes de Gémozac et de la Saintonge viticole
M. Morgan BERGER	Commune de ROUFFIAC, Maire
M. Jean-Luc MARCHAIS	Ville de Cognac, Maire
Mme Laëtitia ADEBIAYE	Commune de BUSSAC-SUR-CHARENTE, Maire
Mme BARRAUD	Office de Tourisme de Saintes et de la Saintonge, Directrice Syndicat départemental de la voirie 17, Responsable Développement Territorial Syndicat du Bassin Versant du Né

Compte-rendu

Le 2 décembre 2024, s'est tenu le Comité de Pilotage (COPIL) du site Natura 2000 « Moyenne vallée de la Charente, Seugne et Coran » (FR5400472 et FR5412005) à Saintes, sous la Présidence de Saintes Grandes Rives, l'Agglo, représentée par M. BARUSSEAU, vice-président délégué à la protection et à la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie.

L'ordre du jour était le suivant :

- | Temps dédié aux collectivités : renouvellement du portage de l'animation Natura 2000 et de la Présidence du COPIL
- | Bilan de l'animation 2022-2024 et projet d'animation 2025
- | Questions diverses

M. BARUSSEAU, Vice-Président de Saintes Grandes Rives, l'Agglo et Président du Comité de Pilotage Natura 2000, Mme Margarita SOLA, conseillère régionale de Nouvelle-Aquitaine, et Mme GASPERINI, chargée de mission gestion des sites Natura 2000, introduisent ce COPIL.

M. BARUSSEAU remercie l'ensemble des participants et excuse les absents.

Le support de présentation, diffusé lors de ce COPIL, est joint au présent compte-rendu (cf. *annexe 1*).

La présentation est assurée par Mme JANSANA, animatrice du site Natura 2000 « Moyenne vallée de la Charente, Seugne et Coran » à Saintes Grandes Rives, l'Agglo.

Renouvellement du portage de l'animation Natura 2000 et de la Présidence du COPIL

La démarche Natura 2000, le territoire concerné et la gouvernance sont présentés succinctement.

Mme GASPERINI explique que la Région Nouvelle-Aquitaine doit solliciter tous les 3 ans les collectivités locales d'un site Natura 2000 pour renouveler le portage de l'animation et la Présidence.

En effet, l'article L.414-2 du Code de l'Environnement prévoit que : « *Les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements désignent parmi eux le président du comité de pilotage Natura 2000 ainsi que la collectivité territoriale ou le groupement chargé de l'élaboration du document d'objectifs et du suivi de sa mise en œuvre. A défaut, la présidence du comité de pilotage Natura 2000 ainsi que l'élaboration du document d'objectifs et l'animation nécessaire à sa mise en œuvre sont assurées par l'autorité administrative.* »

L'article R.414-8-1 précise que : « *Après l'approbation du document d'objectifs, l'autorité administrative convoque les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements membres du comité de pilotage Natura 2000 afin qu'ils désignent, pour une durée de trois ans renouvelable, la collectivité territoriale ou le groupement chargé de suivre sa mise en œuvre et le président du comité. S'il n'est pas procédé à ces désignations lors de cette réunion, l'autorité administrative assure la présidence du comité de pilotage Natura 2000 et suit la mise en œuvre du document d'objectifs pour une durée de trois ans.* »

La convention-cadre d'animation liant La Région Nouvelle-Aquitaine et Saintes Grandes Rives, l'Agglo pour l'animation du site Natura 2000 « Moyenne vallée de la Charente, Seugne et Coran » (FR5400472 et FR5412005) arrive à son terme le 31 décembre 2024.

La Région Nouvelle-Aquitaine a envoyé un mail à toutes les collectivités en juin 2024.

Mme GASPERINI informe le COPIL que :

- | Saintes Grandes Rives, l'Agglo renouvelle sa candidature pour l'animation des sites Natura 2000 « Moyenne vallée de la Charente, Seugne et Coran » (ZSC n°FR5400472 et ZPS n°FR5412005) pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2027
- | M. BARUSSEAU se repropose également pour assurer la Présidence du COPIL Natura 2000 en attendant d'être remplacé officiellement.

Les deux propositions sont approuvées à l'unanimité par les membres du COPIL (aucun vote contre, aucune abstention).

Présentation du bilan de l'animation pour la période 2022-2024 et des projets 2025

> Etat des lieux et des connaissances sur le site

L'animatrice Natura 2000 poursuit la présentation en exposant les étapes clés de l'animation Natura 2000 sur la période écoulée (2022-2024), ainsi que les enjeux naturels (habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire) du site. Sont ensuite présentés, pour chaque objectif du DOCOB, les principaux éléments et résultats dont dispose à ce jour la structure animatrice.

M. DAVITOGLU (EPTB Charente - Cellule Migrateurs Charente Seudre) informe le COPIL de la découverte de l'Anodonte chinoise, une espèce de moule d'eau douce exotique envahissante, sur la Boutonne et les marais de Rochefort. La dynamique de colonisation de cette anodonte fait aujourd'hui peser une menace particulièrement importante sur les écosystèmes et les populations de bivalves d'eau douce autochtones du bassin de la Charente, notamment sur la Grande Mulette, endémique d'Europe de l'ouest et en danger critique d'extinction au niveau mondial. L'Union européenne porte une responsabilité majeure dans la conservation de la Grande Mulette, dont le bassin de la Charente héberge plus de 90 % des effectifs mondiaux.

Mme SOLA (Conseillère régionale) souligne l'importance de la sensibilisation du public et de la transmission des connaissances et du respect de la biodiversité. Les usagers, notamment dans le cadre du tourisme vert, sont en demande d'informations sur l'environnement et la nature. Porté par la Région, Terra Aventura est un outil intéressant pour diffuser de l'information.

M. ROUX (Maire de St Vaize) estime que les actions portées dans le cadre de l'animation Natura 2000 ne sont pas suffisantes pour la préservation de la vallée de la Charente et de ses zones humides, fragiles et impactées par les activités humaines. Il questionne sur l'Office Français de la Biodiversité (OFB) (rôle et représentativité sur le terrain) et regrette que leurs actions ne soient pas plus soutenues au niveau national.

M. BARUSSEAU fait part de son ressenti sur les prises de conscience qui émergent et sur les dynamiques qui semblent positives au niveau national, offrant l'espoir d'une meilleure préservation de ces milieux humides. Il conclut sur l'intérêt et la cohérence de la reprise de l'animation Natura 2000 par la collectivité, capable de fédérer le réseau d'acteurs et d'apporter de la cohérence dans les actions.

> **Bilan des actions 2022-2024**

L'animatrice Natura 2000 présente le bilan des actions menées sur la période 2022-2024, articulées autour des 7 grands axes suivants :

| **Animation du réseau d'acteurs et concertation :**

Au cours des 3 années d'animation, l'Agglomération de Saintes a travaillé à renforcer partenariats et liens avec les institutions, les collectivités et leurs groupements, les partenaires techniques et les acteurs locaux. 3 Comités de Pilotage (COPIL) ont été organisés, auxquels ont participé près de 50 structures, marquant ainsi le fort ancrage territorial et l'implication des acteurs dans la préservation de ce site Natura 2000.

| **Communication et sensibilisation aux enjeux écologiques du site :**

Une réflexion concertée a abouti à la validation d'une stratégie et d'un plan de communication pour le site Natura 2000, qui a également été doté d'une identité visuelle. La démarche Natura 2000 et les enjeux du site Natura 2000 ont été portés à connaissance d'une grande diversité de publics (professionnels, élus, grand public, scolaires...) à travers :

- la création de plusieurs outils de communication,
- la diffusion de 2 articles dans les bulletins communautaires de l'Agglo,
- l'organisation d'animations et de journées techniques,
- la participation à l'animation d'un projet scolaire,
- la diffusion d'information sur internet (page dédiée sur le site web de l'Agglo et site web dédié au site Natura 2000, hébergé et mis à disposition par les services de l'Etat)
- la création d'une maquette de panneau d'information destinée à être implantée sur le site.

| **Animations des outils Natura 2000 :**

Le site Natura 2000 est concerné par 2 Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC), l'un à enjeu Eau, porté par l'EPTB Charente (territoire Coulonges Saint-Hippolyte), le second à enjeu Biodiversité, porté par la Chambre d'Agriculture Charente-Maritime et Deux-Sèvres, sur le territoire des Marais Charentais. La structure animatrice a participé et accompagné la concertation, sur ces deux PAEC, pour la mise en place du dispositif de la nouvelle programmation 2023-2027. Un travail partenarial, formalisé par une convention, a été mis en place entre l'Agglo et la Chambre d'Agriculture Charente-Maritime et Deux-Sèvres, afin d'assurer la bonne articulation entre l'animation du PAEC Marais Charentais et l'animation Natura 2000.

Dès 2023, plus de 60 agriculteurs se sont engagés dans des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques à enjeu Biodiversité. Les chiffres de la campagne 2024 ne sont pas encore connus à la date du COPIL.

Mme GERON (Chambre d'Agriculture Charente-Maritime et Deux-Sèvres) souligne l'intervention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, dans le cadre du PAEC des Marais Charentais, qui a rendu possible l'engagement en MAEC de la grande majorité des agriculteurs volontaires sur ce territoire.

Chartes et contrats Natura 2000 n'ont pas fait l'objet d'une animation active au cours de la période écoulée, la priorité ayant été donnée à la concertation avec les acteurs du territoire, comme annoncé dès le début de la période d'animation en 2022. L'Agglo de Saintes a toutefois répondu et accompagné les porteurs de projets qui l'ont sollicitée au cours de cette période.

| **Veille à la bonne articulation entre Natura 2000 et les politiques publiques :**

La structure animatrice a participé aux instances et processus de concertation des divers programmes et politiques publiques concernant le site Natura 2000, afin d'assurer la bonne prise en compte des enjeux du site.

L'animatrice Natura 2000 présente la dotation aménités rurales, attribuée à certaines communes dont une partie significative du territoire comprend une aire protégée, notamment un site Natura 2000. En 2024, cette dotation concerne 8 communes du site Natura 2000 de la « Moyenne vallée de la Charente, Seugne et Coran » pour un montant total de plus de 50 000 €. Malgré l'absence d'obligation concernant l'utilisation de cette dotation, elle constitue toutefois une opportunité pour les communes de préserver et valoriser leur patrimoine naturel, contribuant ainsi à l'attractivité, au développement et à l'identité de leur territoire. Il est proposé aux communes concernées qui le souhaiteraient, un accompagnement de la part de l'animatrice Natura 2000 pour

le montage et la mise en œuvre de projets en faveur de la préservation du site Natura 2000 et, de manière plus large, de la biodiversité sur leur territoire.

| Conseil et accompagnement des porteurs de projets pour la bonne prise en compte des enjeux du site Natura 2000 :

L'Agglo de Saintes, en tant que structure animatrice Natura 2000, a accompagné et conseillé les porteurs de projets concernés par le site Natura 2000, en vue d'assurer la bonne prise en compte des enjeux écologiques du site. Plus de 90 projets et activités ont été accompagnés par la structure animatrice entre 2022 et 2024.

| Suivi écologique et amélioration des connaissances :

De 2022 à 2024, 8 études et suivis, financés par le dispositif Natura 2000 ou en lien avec l'animation du site, ont été menés par l'Agglo de Saintes et ses partenaires, pour améliorer les connaissances et la préservation du site.

| Suivi du site :

L'animation Natura 2000 comprend un volet administratif (demandes de subventions, rapport annuel...) ainsi qu'un suivi et mise à jour des documents de référence du site (Document d'objectifs, chartes, Formulaires Standards de Données...).

> Temps et budget dédiés à l'animation

L'animation Natura 2000 occupe 1 poste à temps complet (1 équivalent temps plein) permettant ainsi à l'animatrice d'être présente et disponible pour répondre aux diverses sollicitations et de s'impliquer sur les différents axes de travail : concertation, communication, assistance technique, suivi biologique...

L'enveloppe financière dédiée à l'animation Natura 2000 pour la période 2022-2024 s'élève à environ 155 000 €.

Grâce à Natura 2000, pour la période 2022-2024, près de 1,4 millions d'€ de financements européens et nationaux ont été reversés au territoire pour aider au développement durable et à la préservation des milieux naturels (soit entre 400 000 € et 500 000 € annuels) : animation Natura 2000, Mesures Agro-Environnementales, dotation aménités rurales.

> Projet 2025

En 2025, les actions se poursuivent autour de ces mêmes grands axes de travail. Il est prévu, en particulier :

- | la poursuite du lien avec partenaires et acteurs locaux
- | la poursuite de l'accompagnement des porteurs de projets et des politiques publiques
- | la poursuite de l'animation des outils Natura 2000, avec un volet important d'accompagnement des agriculteurs impliqués dans des Mesures Agro-Environnementales, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture
- | la déclinaison de la stratégie et du plan de communication avec notamment l'organisation de journées techniques, la poursuite de l'implication au sein de projets scolaires, la participation à des événements grand public, l'édition d'outils de communication (plaquette thématique)
- | le suivi et la mise en œuvre de projets visant l'amélioration des connaissances naturalistes et écologiques sur le site, avec en particulier la poursuite de l'étude hydrogéologique sur le Marais de l'Anglade ainsi qu'une analyse visant l'amélioration des connaissances des données piscicoles, pour une meilleure prise en compte de ces enjeux dans l'animation du site Natura 2000
- | la poursuite du suivi du site

> Présentation du projet de réintroduction du Vison d'Europe (Mustela lutreola)

La présentation est assurée par Mme PERRAULT (DREAL Nouvelle-Aquitaine) : cf. *annexe 2*.

Le projet de réintroduction de Vison d'Europe s'inscrit dans le cadre du Plan National d'Action en faveur de cette espèce, porté par la DREAL avec le soutien de l'OFB et de l'association GRIFS. Le bassin de la Charente (en particulier les 4 sites Natura 2000 « Moyenne vallée de la Charente, Seugne et Coran », « Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac », « Vallée de l'Antenne » et « Vallée du Né ») a été identifié comme le secteur le plus favorable pour la mise en œuvre de ce projet. L'objectif visé est le renforcement et la reconnexion des noyaux de population existants. Il doit aboutir à l'automne 2025 par le relâcher dans le milieu naturel d'individus issus de captivité.

L'Agglomération de Saintes, en tant que structure animatrice Natura 2000, alerte la DREAL sur l'importance d'une communication stratégique et efficace auprès des acteurs locaux et usagers du territoire afin de ne pas engendrer de blocages et d'assurer ainsi la réussite du projet.

La présentation de ce projet de réintroduction de Vison d'Europe sur le bassin de la Charente, notamment sur le site Natura 2000 de la « Moyenne vallée de la Charente, Seugne et Coran » ne fait l'objet d'aucune autre question ou remarque de la part des membres du COPIL.

> Présentation étude fonctionnelle du marais de l'Anglade

La présentation est assurée par M. DUPERE (bureau d'étude ECO-METRUM, missionné par l'Agglomération de Saintes pour la réalisation de cette étude) : cf. *annexe 3*. Sont présentés les données ayant pu être collectées jusqu'à présent, les premières observations ainsi que le déroulé de la suite de l'étude.

M. BARUSSEAU fait remarquer l'aspect trop technique et pas assez vulgarisé de cette présentation destinée aux membres du COPIL.

Mme SOLA, remercie M. DUPERE pour cette présentation qui, bien que technique, a permis de présenter des éléments de diagnostic et de soulever des questionnements intéressants pour le site.

La séance est levée à 12h30, après remerciement des participants par le Président du Comité de Pilotage.

En l'absence de retours dans un délai de 1 mois après diffusion du présent compte-rendu, celui-ci sera considéré comme validé par l'ensemble des membres du COPIL.

Le 24/03/2025

Le Président du Comité de Pilotage Natura 2000

A blue circular stamp with the text "SAINTES GRANDES RIVES" at the top, "12 bd Guillet - 17100 SAINTES" in the center, and "L'EGOLO" at the bottom. A handwritten signature in blue ink is written over the stamp.

M. BARUSSEAU



COMITE DE PILOTAGE Natura 2000

2 décembre 2024 - 10 h 30 | SAINTES



Sommaire

CONTEXTE ET ENJEUX

ACTIONS MENÉES

PROJETS 2025



OÙ EN EST-ON ?

BILAN FINANCIER

Contexte et enjeux

LE DISPOSITIF

NATURA 2000 un réseau européen s'appuyant sur 2 Directives

Directive Oiseaux
1979/2009

Directive Habitats, Faune, Flore
1992



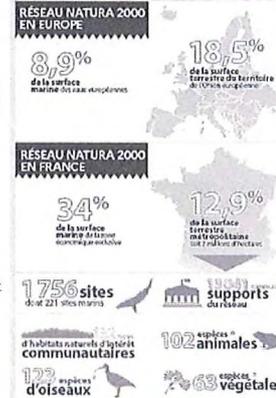
Préserver la biodiversité

Les sites Natura 2000 sont désignés pour protéger des espèces et des habitats naturels rares, menacés et représentatifs de la biodiversité européenne. Ils visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines.

Privilégier le dialogue

En France, la démarche est basée sur le volontariat et la contractualisation. La concertation associe l'ensemble des acteurs locaux.

Le plus grand réseau de sites naturels protégés au monde :



Contexte et enjeux

LE DISPOSITIF

Un animateur Natura 2000 est à votre disposition, gratuitement. Il est un référent et une ressource mis à disposition du territoire.



Pour toute question, qu'elle soit liée à des demandes réglementaires, ou simplement pour discuter de pistes d'amélioration de gestion/travaux, l'animatrice Natura 2000 est là pour échanger.



En cas de doute, un **+ simple** **+ rapide** est toujours que de rattraper des travaux réalisés sans autorisations !

Contexte et enjeux

LE DISPOSITIF

Natura 2000, c'est :

- La possibilité de s'engager volontairement pour préserver la biodiversité grâce à des outils contractuels dédiés.
 - Charte Natura 2000
 - Contrat Natura 2000
 - Mesures Agri Environnementales.
- Un dispositif d'accompagnement pour la prise en compte des enjeux environnementaux dans les projets et activités du territoire.
 - Un animateur Natura 2000 est mis à disposition du territoire.
- Un réseau d'acteurs liés par des enjeux communs, qui dialoguent et co-construisent la gestion du site.
- Une richesse locale en biodiversité qui rend d'innombrables services à l'Homme.
- Une responsabilité vis-à-vis de la France et de l'Europe, de préserver les espèces et les habitats naturels qui ont justifié la désignation du site Natura 2000.

pour tous

- Services de l'Etat et institutions
- Collectivités
- Porteurs de projets
- Agriculteurs et organismes agricoles
- Organismes forestiers
- Usagers chasse, pêche
- Usagers sports, loisirs, tourisme
- Organismes de protection de la nature
- Propriétaires privés Population locale

Contexte et enjeux

LE DISPOSITIF

L'évaluation des incidences Natura 2000 :

- Outil de prévention
- Vise à déterminer si un projet ou une activité risque de porter atteinte aux espèces et milieux naturels du site.
- Si oui, permet de trouver des solutions.

Responsabilité du porteur de projet



mais l'Animatrice Natura 2000 a pour mission d'accompagner le porteur dans cette démarche

Instruction par les services de l'Etat



Que contient-elle ?

- ✓ Une description du projet
- ✓ Une analyse des impacts sur les espèces et habitats présents
- ✓ Les mesures prises pour éviter ou réduire ces impacts
- ✓ Une conclusion

Projets/ activités

- Déjà soumis à autorisation ou déclaration (autre réglementation)
- Liste propre à Natura 2000 (arrêté préfectoral départemental)

Bilan OÙ EN EST-ON ?

4 100 ha de Surface Agricole Utile
2 975 ha de prairies (dont 2 600 ha de prairies permanentes)
 > **1 900 ha** engagés volontairement en Mesures Agro-Environnementales
 soit **61** exploitations engagées
411 000 €/an

Mesures :
 Retard d'usage (fauche/pâturage)
 Pas d'intrants
 Zones refuges
 Préservation des mares/baisses

1979 : 11 679 exploitations avec bovins
 2000 : 6 271
 2020 : 900 à 1000

> **60 %** des prairies

engagées volontairement par les agriculteurs dans des démarches respectueuses de l'environnement, via des Mesures agro-environnementales dépendantes de ces mesures

Maintien des prairies naturelles, inondables et des espèces associées

Bilan OÙ EN EST-ON ?

Culvré des marais

» Suivi 2023
 » Présent sur **22** des **115** parcelles prospectées (où l'espèce était connue)
 » Présence avérée : Seugne et Saint-Savinien

↳ **Espèce protégée**
 ↳ **Habitat :** prairies humides / inondables
 ↳ **Ponte :** oseille sauvages (*Rumex sp.*)
 ↳ **Alimentation :** plantes nectarifères (renouées, salicaire, gaillets...)
 ↳ **Vol :** 2 périodes (mai/juin / août-septembre)

↳ **Maintien de l'habitat et de la diversité des milieux**
 ↳ Pâturage extensif / Fauches tardives
 ↳ Zones refuges
 ↳ Pas de fertilisation / pesticides

Maintien des prairies naturelles, inondables et des espèces associées

Bilan OÙ EN EST-ON ?

2014 Suivi et évaluation de l'état de conservation des pelouses calcicoles

Etat de conservation « Défavorable - Inadéquat »

Coteau sec Vallée humide

Restaurer le bon état de conservation des habitats calcicoles et des espèces associées

Bilan OÙ EN EST-ON ?

Vertigo de Desmoullins

Petit mollusque, des carpiques et marais calciques. Indicateur de la qualité et de la fonctionnalité des écosystèmes.

4 stations découvertes dans les marais des Breuils (ancien marais tourbeux alcalin), dans la vallée de la Seugne (BERNEUIL et LA JARD)

+ présence **Planorbe naine** ?

2020 / 2022

Etude fonctionnelle éco-hydrogéologique du marais de l'Anglade

L'EAU paramètre essentiel qui régit le marais

Tourbière Cladiète

sol organique de tourbes calciques (humus) substrat calcaire

Fonctionnement hydrogéologique actuel
 ? Facteurs d'influence
 ? Effet du changement climatique
 ? Evolution des habitats naturels
 Gestion

Portage **SPN** **SAINTES** **GRANDES-PRAIRIES** Concertation et ancrage territorial

Bilan OÙ EN EST-ON ?

Amphibiens

» 9 mares suivies
 » Peu d'espèces (2)
 » Ecrevisses américaines

Angélique des estuaires

» De St-Valze à Rochefort
 » population **stable**

Libellules

» Le site accueille près de 90 % des espèces du Département
 » Participation à un suivi régional
 » 2023 : peu d'exuvies récoltées

Végétations aquatiques

Affluents :
Effondrement (principalement la Seugne)
Fluve :
 Stabilité des recouvrements
 Faible richesse spécifique

Nouvelles espèces exotiques envahissantes : *Vallisneria cf. australis*, *Vallisneria spiralis*

Bivalves :

inventaire à partir de l'ADN environnemental
 » Nouvelles stations de Grande Mulette
 » Absence Anodonte chinois

2022

Restaurer et entretenir le fonctionnement de l'hydrosystème du fleuve et de ses affluents

Bilan OÙ EN EST-ON ?

ALOSE FEINTE

État général 2023

GRANDE ALOSE

État général 2023

LAMPROIE MARINE

État général 2023

2024 : une hydrologie exceptionnelle qui a facilité les migrations, mais qui semble avoir fortement contraint le succès de reproduction des poissons migrateurs (aloses en particulier).

Suivis 2024 :

- » Suivi des fronts de migration des aloses et lamproies par recensement d'indices de présences et ADN environnemental
 - ↳ Front de migration de la Grande alose à Vaux = plus haut front de migration observé depuis la mise en place des suivis par la Cellule
 - ↳ Front de migration de la Lamproie marine à l'amont de Crouin = pas de variation depuis 2017
- » Suivi de l'activité des frayères d'aloses (écoute nocturne et enregistrement) et de lamproies (par observations visuelles)
 - ↳ Activité contrastée sur les différentes frayères d'aloses et aucune observation de nid de lamproie
- » Suivi de l'efficacité de reproduction des aloses via les pêches d'alosons fluviaux et estuariennes
 - ↳ Pas d'alosons capturés sur le secteur fluvial et très peu sur le secteur estuarien
- » Suivi de la station de comptage de Crouin
 - ↳ Barrage de Crouin submergé pendant une longue période : les passages de poissons migrateurs ont pu se faire en dehors de la passe à vidéo comptage.
- » Suivi des aloses par télémétrie
 - ↳ Aucune alose capturée donc report du suivi en 2025

Restaurer et entretenir le fonctionnement de l'hydrosystème du fleuve et de ses affluents

Bilan OÙ EN EST-ON ?

Important travail sur le fleuve et ses affluents :

- Continuité écologique / franchissabilité des ouvrages
- Gestion de l'eau : quantitative et qualitative
- Gestion du fleuve et de ses usages
- Inventaire des zones humides
- Préservation douce des berges
- Gestion des espèces exotiques envahissantes
- Entretien des ripisylves (gestion des embâcles et plantations)

la Charente Maritime
 EPTB CHARENTE
 ANA
 SYNDICAT INTER-CHARENTAIS

Restaurer et entretenir le fonctionnement de l'hydrosystème du fleuve et de ses affluents

Bilan OÙ EN EST-ON ?

Inquiétudes locales quant à la Chalarose du Frêne et la gestion des boisements

Pression populi-culture importante sur certains secteurs

Espèces exotiques envahissantes

Frénales et chalarose

Peupliers

Espèces exotiques envahissantes

Privilégier la diversité des essences pour assurer la pérennité des boisements

Restaurer et entretenir le fonctionnement de l'hydrosystème du fleuve et de ses affluents

Bilan OÙ EN EST-ON ?

Le site Natura 2000 est désormais doté de :

- 1 identité visuelle
- 1 stratégie de communication
- 1 guide pratique
- 1 site web « nouvelle version »
- 1 page web N2000 « agglo »
- 1 plaquette thématique
- 2 articles Mag Agglo
- 2 cahiers techniques
- 1 maquette de panneaux

150 personnes (grand public) sensibilisées aux enjeux du site

200 enfants sensibilisés aux enjeux du site

Forte demande tourisme vert (politique et locale)
 → Création de nouvelles activités (sports et loisirs de pleine nature)
 → Accentué depuis 2020 (crise COVID + contexte économique + Flow Vélo)

Vigilance sur le territoire pour assurer la préservation des milieux naturels

Bilan ACTIONS MENEES

- Concertation – animation du réseau
- Articulation Natura 2000 et politiques publiques
- Veille, conseils, appui aux porteurs de projets
- Animation des outils Natura 2000
- Communication, sensibilisation
- Suivi écologique
- Suivi du site

Bilan ACTIONS MENEES

Concertation – animation du réseau

2022	2023	2024
Relance animation - partenariats Définition stratégies et priorités	Déclinaison de la stratégie et animation	Déclinaison de la stratégie et animation
Concertation Estrée Charentais Seugne	Présentations N2000 Conférence des Maires Conseils municipaux	Communication / sensibilisation : Grand public Concertation / formation : Agriculteurs / Socio professionnels
4 Temps d'échange Eus	3 temps d'échange avec les communes 26 ateliers	Echanges Internes Agglo de Saintes Revue de projets Évaluation PVI / Urbanisme
4 Groupes de travail agents	Concertation partenariats techniques	Promoteur Échanges réguliers avec les associations locales
1 COPIL Natura 2000	45 COPIL	2 COPIL Natura 2000
1 Concertation Etude hydrologique Marais de l'Anglade	1 COTECH 1 Réunion publique	

Bilan ACTIONS MENEES

Communication, sensibilisation

- Identité visuelle
- Plaquette thématique
- 2 Journées techniques
- 8 animations à destination du grand public
- Page web

Animations : Gestion forestière, Anglade des phylloxères, Séminaire POPSU, Journée de perception DDTM, Fête de la Santé de la Vallée de la Poitevine, Journée de perception DDTM, Séminaire POPSU, Fête de la Santé de la Vallée de la Poitevine, Journée de perception DDTM, Séminaire POPSU, Fête de la Santé de la Vallée de la Poitevine, Journée de perception DDTM, Séminaire POPSU.

Bilan ACTIONS MENEES

Communication, sensibilisation

- Bulletin communautaire
- Nouveau site web
- Panneaux : maquette
- 2 Projets scolaires

6 classes primaire
3 classes collège

Bilan ACTIONS MENEES

Animation des outils Natura 2000 : Mesures agro-environnementales

2 Projets Agro-Environnementaux

- COULONGE SAINT-HIPPOLYTE** (Opérateur: EPTB, Animateur: Re Sources)
- MARAIS CHARENTAIS** (Opérateur: EPTB, Animateur: Biodiversité)

Soutenir les exploitations d'élevage garantes de l'entretien du marais / Assurer la préservation de la biodiversité et la bonne fonctionnalité des zones humides

MACH
 2023 : 393 dossiers
 2024 : 27 dossiers
 dont 61 sur la MVC

Obligation de formation : 17 sessions en 2024, 3 thématiques
 Gestion agronomique des prairies, Le parasitisme en zone humide, Les prairies naturelles et la biodiversité

Bilan ACTIONS MENEES

Animation des outils Natura 2000 : Mesures agro-environnementales

2022 - 2023

- Concertation
- Formalisation d'un partenariat (Convention de partenariat)
- Appui à l'articulation Natura 2000 / MAEC lors des formations

2024

- Elaboration concertée de supports / documents avec l'ensemble des animatrices Natura 2000
- Présentation du dispositif Natura 2000
- Identification des interlocuteurs / territoires
- 2 Interventions

Bilan ACTIONS MENEES

Animation des outils Natura 2000

Chartes Natura 2000

- 1 renouvellement
- 7 sollicitations par des propriétaires privés / viticulteurs dont 3 en 2024
- Concertation sur la création d'une nouvelle charte « vigne »

Contrats Natura 2000

- Appui à la clôture de 2 contrats
- Projet à l'étude avec le CENNA (Marais Anglade)
- Projet potentiel de contrat « sénescence » avec un propriétaire privé

Pas de recherche active → Priorité donnée à la concertation avec collectivités et partenaires techniques → Réponse aux sollicitations

Bilan

ACTIONS MENEES

Vieilles, conseils, appui aux porteurs de projets

Projets/activités évaluation des incidences



projets et activités accompagnés sur le territoire, par la structure animatrice, pour assurer la prise en compte des enjeux de biodiversité.

2022	27
2023	46
2024	21

Projets / activités accompagnement ou conseils



Accompagnement collectifs (communes, département)
Projets loisir / tourisme
Exhaussement / remblai en zone humide
Gestion forestière
Création de cheminements

Vieilles sur les projets ou activités susceptibles d'avoir une incidences sur les enjeux du site

Gestion conservatoire en partenariat avec :



Bilan

ACTIONS MENEES

Articulation Natura 2000 et politiques publiques

2022 2024



Documents d'urbanisme (PLUi...)
Projets Alimentaires Territoriaux
Plans Climat Air-Energie
Espaces Naturels Sensibles
Fleuve Charente
Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau Zones à Enjeux Environnementaux

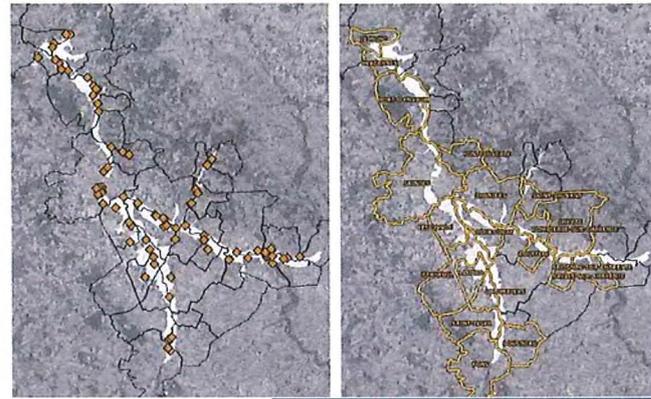
Programme LIFE VISON
Plans Nationaux d'Action (Vison, Grande Mulette,...)
Dotation Biodiversité
Stratégie Nationale Aires Protégées
Loi 3DS
Inventaires Zones Humides

Bilan

ACTIONS MENEES

Soilicitations 2022-2024

Communes ayant sollicité l'animation Natura 2000 pour des conseils / projets



Bilan

ACTIONS MENEES

Articulation Natura 2000 et politiques publiques

DOTATION AMÉNITÉS RURALES

La dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales, prévue à l'article L.2335-17 du code général des collectivités territoriales, vise à soutenir toutes les communes rurales dont une partie significative du territoire comprend une aire protégée ou jouxte une aire marine protégée.

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ?

- Sont éligibles, les communes rurales dont le territoire terrestre satisfait au moins l'un des critères suivants :
 - Il comprend au moins 350 hectares en aire protégée.
 - Il comprend au moins 10 hectares en zone de protection forte.
 - Il est couvert à plus de 80 % par une aire protégée.
 - Il est couvert à plus de 50 % par un site Natura 2000 mentionné à l'article L.414-1 du code de l'environnement.
 - Il jouxte une aire marine protégée.

En Moyenne vallée de la Charente, Seugne et Coran :

MERPINS	4 699 €
BERNEUIL	5 674 €
COURCOURY	6 085 €
GEAY	4 237 €
GONDS	7 166 €
MONTILS	4 723 €
PORT-D'ENVAUX	5 966 €
SAINT-SAVINIEN	11 479 €

3 000 € < Dotation 2024 < 100 000 €

50 029 €

Bilan

ACTIONS MENEES

Articulation Natura 2000 et politiques publiques

DOTATION AMÉNITÉS RURALES

Il n'y a pas d'obligation concernant l'utilisation de la dotation mais elle représente l'opportunité pour les communes de préserver et valoriser leur patrimoine naturel, contribuant ainsi à l'attractivité, au développement et à l'identité de leur territoire.

Bilan

ACTIONS MENEES

Suivi écologique

2022 2024

8

études et suivis menés par l'Agglo de Saintes et ses partenaires pour améliorer les connaissances et la préservation du site

→ Financées par Natura 2000 ou en lien avec l'animation du site

- Analyse commentée des données faune existantes
- Suivi des amphibiens
- Suivi des papillons de jour
- Etude végétations aquatiques
- Suivi des libellules
- Etude éco-hydrogéologique du marais de l'Anglade
- Suivi Vertigo Desmoullins

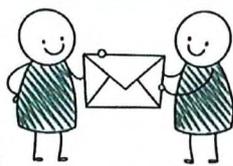
Bilan

ACTIONS MENEES

Suivi du site

2022 2024

- Suivi administratif
- Dde subvention
- Réunions et échanges Région / Services de l'Etat
- Suivi convention cadre



Suivi du site Rapport annuel

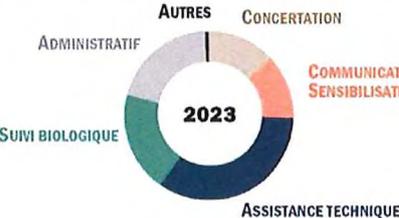


Mise à jour du DOCOB : fiches action et chartes

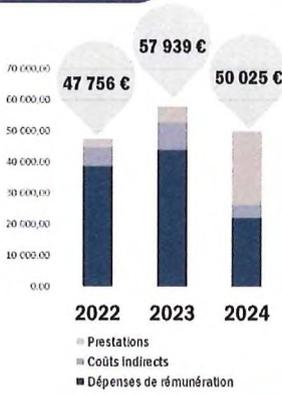
Bilan

TEMPS DEDIE A L'ANIMATION

1 temps plein -220 jours/an



DEPENSES



FINANCEMENT



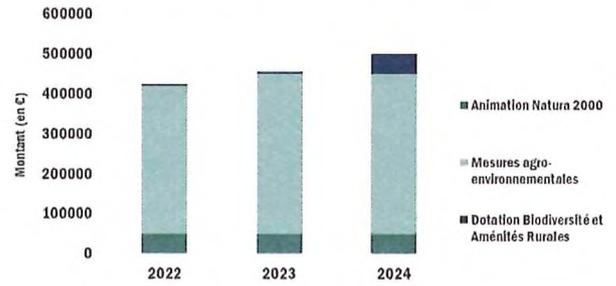
Perspectives

PROJET 2025

- Concertation - animation du réseau**
 - > Poursuite du lien avec partenaires et acteurs locaux
- Articulation Natura 2000 et politiques publiques**
 - > Réponse aux sollicitations
 - > Accompagnement des projets et politiques publiques
- Veille, conseils, appui aux porteurs de projets**
 - > Accompagnement des communes : dotation biodiversité
- Animation des outils Natura 2000**
 - > Réponses aux sollicitations (chartes/contrats)
 - > Poursuite appui articulation N2000/ MAEC
- Communication, sensibilisation**
 - > Floquette - Loisirs et activités de pleine nature
 - > Journées techniques « Angélique des estuaires », en partenariat avec le CARO
 - > Journées techniques « Gestion forestière »
 - > Panneaux d'information
 - > Projets scolaires
 - > Evénements grand public
- Suivi écologique**
 - > Etude Marais Anglade
 - > Analyse commentée des données piscicoles
 - > Projet état conservation des boisements
- Suivi du site**
 - > Mise à jour Formulaire Standard de Données
 - > Tableau de bord

GRÂCE À NATURA 2000 :

des financements européens et nationaux reversés directement au territoire, pour aider au développement durable et à la préservation des milieux naturels.



Merci pour votre participation

Un animateur Natura 2000 est à votre disposition, gratuitement. Il est un référent et une ressource mis à disposition du territoire.

QUI CONTACTER ?

Animatrice Natura 2000
06 78 07 44 03
natura2000@agglo.saintes.fr

SAINTES GRANDES RIVES
12 boulevard Guillet Maillet
17100 SAINTES
05 46 93 41 90

Projet de réintroduction du Vison d'Europe (*Mustela lutreola*)



DREAL: Aurore PERRAULT
 OFB: Christelle BELLANGER, Yoann BRESSAN, Maylis FAYET, Maëlle TEYSSEIRE
 GRIFS: Thomas RUYS



Comités de pilotage Natura 2000

Les Plans Nationaux d'Actions (PNA)



Objectif: assurer la conservation ou le rétablissement dans un état de conservation favorable d'espèces de faune et de flore sauvages menacées ou faisant l'objet d'un intérêt particulier

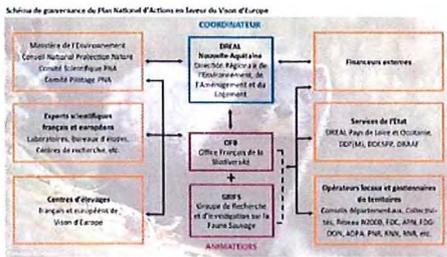
Définit une stratégie de moyen ou long terme (5 à 10 ans), qui vise à :

- suivre les populations de l'espèce ou des espèces concernées;
- mettre en œuvre des actions coordonnées favorables à la restauration de ces espèces et de leurs habitats;
- informer les acteurs concernés et le public;
- faciliter l'intégration de la protection des espèces dans les activités humaines et dans les politiques publiques.

Référence réglementaire: Note du 9 mai 2017 relative à la mise en œuvre des plans nationaux d'actions prévus à l'article L. 411-3 du code de l'environnement



Organisation du PNA en faveur du Vison d'Europe



Le Vison d'Europe



- Classification : Mammifère, Carnivore, Mustélide
- Habitats : zones humides
- Régime alimentaire : petit carnivore opportuniste
- Mensurations : 480 g à 1 800 g, 34 à 37 cm (sans la queue = 15 cm)
- Description physique : Pelage brun foncé, pattes et queue plus sombres, tache blanche symétrique sur les lèvres inférieure ET supérieure
- Principales menaces : perte d'habitats, compétition avec le Vison d'Amérique, collisions routières



Statuts de conservation



Estimations des populations sauvages restantes :

- Roumanie/Ukraine (Delta du Danube) : 1 500 - 2 300 individus
- Estonie (île de Hiiumaa, réintroduction) : 100 individus (+ île de Saaremaa)
- Russie : inconnue
- Espagne (Nord) : 130-157 individus
- France (Sud-Ouest) : < 250 individus
- Allemagne : cas avéré de reproduction en nature suite à des réintroductions d'individus nés en captivité

Programmes antérieurs et en cours



Nom du programme	Période	Coordinateur	Animateur(s)	Périmètre d'action
1 ^{er} PNA	1999 - 2003	DIRENAq.	SFPEM et GREGE	
2 ^e PNA	2007 - 2011	DIRENAq.	ONCFS	
PNAI	2015 - 2021	DREAL NA	ONCFS et Cistude Nature	11 départements (16, 17, 24, 32, 33, 40, 47, 64, 65, 79, 85)
3 ^e PNA	2021 - 2031	DREAL NA	OFB et GRIFS	
LIFE VISON	2017 - 2023	LPO	LPO, GREGE et CD17	8 sites N2000 du bassin de la Charente (16 et 17)

La mise en œuvre du PNAI a été assurée pendant l'élaboration du 3^e PNA et a perduré jusqu'à son lancement

Gouvernance du 3^e PNA :

- Comité de Pilotage (COPI): 59 structures, diversifiées
- Conseil Scientifique (CS): 7 membres nommés *intuitu personae* + experts ponctuels, international

3^e PNA Vison d'Europe (2021-2031)



N° de l'action	Nom de l'action
Axe 1	Amélioration des connaissances sur le Vison d'Europe
Action 1.1	Suivre l'évolution de la répartition du Vison d'Europe
Action 1.2	Caractériser les populations de Vison d'Europe
Action 1.3	Assurer une veille sur l'état sanitaire des populations de Vison d'Europe
Action 1.4	Optimiser la collecte et la répartition des données issues des populations sauvages
Axe 2	Élevage conservatoire du Vison d'Europe et stratégie de translocation dans le milieu naturel
Action 2.1	Pérenniser/renforcer l'élevage conservatoire de Vison d'Europe en France et conforter son intégration au sein de l'IEEP
Action 2.2	Définir une stratégie de translocation dans le milieu naturel et la mettre en œuvre
Axe 3	Limitation des impacts du Vison d'Amérique et d'autres espèces allochtones sur le Vison d'Europe
Action 3.1	Lutter contre les sources d'introduction de Vison d'Amérique dans le milieu naturel
Action 3.2	Lutter contre le Vison d'Amérique en nature
Action 3.3	Étudier l'impact potentiel d'autres espèces allochtones sur le Vison d'Europe
Axe 4	Contribuer au bon état des habitats du Vison d'Europe et lutter contre les autres menaces en nature
Action 4.1	Lutter contre la disparition des habitats favorables au Vison d'Europe
Action 4.2	Lutter contre les destructions accidentelles de Vison d'Europe
Axe 5	Communication et formations sur le Vison d'Europe et les actions du 3 ^e PNA
Action 5.1	Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication
Action 5.2	Organiser des formations pour faire connaître le Vison d'Europe et ses enjeux de conservation

Projet de réintroduction : contexte



La translocation a été définie comme une des actions prioritaires du 3^e PNA

CNPN des 24/03/2023 et 28/03/2024 :

- 1^{er} temps : réintroduction
- Pas trop éloignée des noyaux actifs
- Connectivité entre les sites de lâchers et la population autochtone
- Absence de Vison d'Amérique
- Avoir recours à des enclos d'acclimation

2^e temps : renforcement

→ 6 conseils scientifiques (compétences multiples, experts nationaux et internationaux)

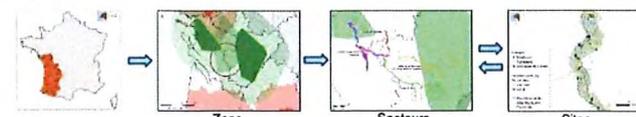
→ 2 expertises de terrain (7j)



Échelles géographiques (IUCN, 2013)



- La zone : aire présentant des caractéristiques favorables au Vison d'Europe et aux opérations de réintroduction, permettant d'accueillir une population viable
- Les secteurs : partie de la zone présentant des capacités d'accueil particulièrement propices à l'établissement d'individus relâchés
- Les sites : lieux précis au sein des secteurs où seront installés les enclos d'acclimation et les individus à relâcher



Sélection de la zone de réintroduction



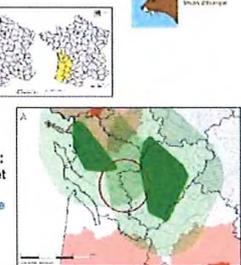
- Dans l'aire d'application du PNA
- Aire avec réglementation spécifique du piégeage

Une zone éloignée de l'aire de présence du Vison d'Amérique :
 → La zone de réintroduction sera située à plus de 40 km de l'aire de présence du Vison d'Amérique

Une zone à proximité des noyaux actifs actuels de Vison d'Europe :
 → La zone de réintroduction sera située en dehors des noyaux actifs et dans un rayon de 40 km
 ATTENTION : ne pas confondre avec carte de répartition vison d'Europe

Une zone permettant un fonctionnement en métapopulation :

- Entre les deux noyaux actifs actuels de Vison d'Europe
 - Sur le même réseau hydrographique
 - A proximité des confluences avec la Charente
- La zone de réintroduction sera située sur le Bassin Versant de la Charente (zone cerclée de rouge)



Sélection de la zone de réintroduction



Une zone dans un territoire favorable au Vison d'Europe :

- Besoins écologiques satisfaits
- Conservation à long terme
- Relais locaux sensibilisés
- Zone comprise dans le LIFE Vison (2017-2023)

→ La zone de réintroduction sera située dans les 4 sites Natura 2000 en dehors des **noyaux actifs autochtones** de Vison d'Europe



11

Perspectives



- Continuer les expertises de terrain et lever les freins des sites en 1^{er} choix
- Concevoir et tester un prototype d'enclos d'acclimatation
- Définir les protocoles de suivis
- Obtenir les autorisations réglementaires
- Sensibiliser et communiquer (COPIL Natura 2000...)
- Aménager les ouvrages/linéaires
- Travail avec les centres d'élevage (sélection des individus, modalités particulières d'élevage, évaluation des comportements...)

→ 1^{er} lâchers à l'automne 2025 : encore pas mal de choses à faire !!!

13

Sélection des secteurs et des sites de réintroduction



Critères « enclos d'acclimatation » :

- Propriétaire foncier volontaire et engagé sur du moyen terme
- Contexte politique et social favorable
- Gestion adaptée des sites et des parcelles environnantes
- Enclos < 100 m de l'eau
- Crue < 1 m, végétation dense
- Enclos espacés si possible de 300 m

→ Critères à vérifier sur le terrain



Enclos d'acclimatation sur site, Estorie

12

Contacts



DREAL NA – coordination générale

- Aurore PERRAULT : aurore.perrault@developpement-durable.gouv.fr

OFB – animation scientifique et technique

- Christelle BELLANGER : christelle.bellanger@ofb.gouv.fr
- Maylis FAYET : maylis.fayet@ofb.gouv.fr
- Yoann BRESSAN : yoann.bressan@ofb.gouv.fr
- Maëlle TEYSSEIRE : maelle.teysseire@ofb.gouv.fr



GRIFS – animation du réseau de partenaires

- Thomas RUY : thomas.ruy@grifs.fr

Site Internet : <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/le-vison-d-europe-a-10771.html>



14



A bientôt dans la nature !

Merci pour votre attention

Merci aux partenaires

15



Contexte de l'étude

Premiers retours sur les tourbes

Protocole d'étude hydrologique

Premières observations sur les données hydrologiques

Calendrier

Rappel du contexte

L'absence de données fonctionnelles sur le marais l'Anglade représente un frein majeur pour comprendre les dynamiques écologiques actuelles en particulier l'évolution de la végétation et une tendance à l'assèchement (Source : CCTP étude)

↓ *Cladium mariscus* ; 1 Sol nu ; 1 Fhragmites australis et GE mégaphorbiaies
↓ Taxons patrimoniaux

Les prélèvements sur la ressource en eau dans le BV de la Seugne : "impactent les débits de la Seugne, le niveau des nappes en basses eaux mais aussi en hautes eaux" (Source : BRGM 2024)

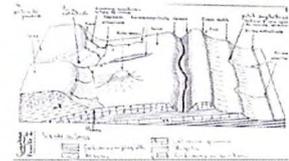
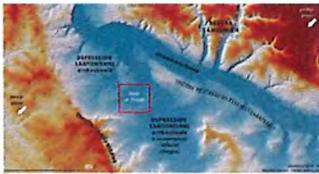
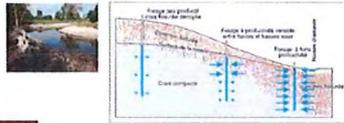


Contexte hydro-géologique

Affleurement des assises calcaires du Crétacé supérieur Campanien au SO / Santonien au niveau du marais

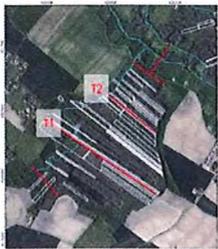
Structure monoclinale à pendage Sud-Ouest

Nappe carbonatée du santonien = Aquifère multi-couche de type fissural
Drainée par la Seugne



Contexte géomorphologique

Une ancienne forme vallonnée pégliaicole comblée par des sédiments alluviaux à fluvio-estuarien et des tourbes



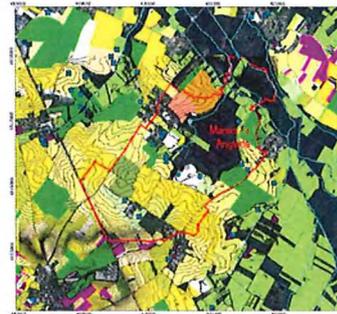
Rappel du contexte

9 cm

Marais de l'Anglade => Bassin agricole (Source RPG 2022)

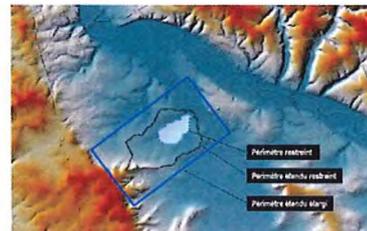
Part des surfaces irriguées > 20 % en 2010 et 2020 (Source ARB Nouvelle Aquitaine)

Nombreux forages répartis sur les pourtours du marais (Source ADES)



Contexte hydro-géologique

- Périmètre restreint : marais de l'Anglade
- Périmètre étendu restreint : BV topographique
- Périmètre étendu élargi : Zone de Dépendance Fonctionnelle (ZDF) : BV topographique + partie de l'impluvium alimentant la nappe du Santonien + vallée alluviale de la Seugne (nappe d'accompagnement)



Premiers retours sur les tourbes



Démarrage de la turfigénèse au Subboréal => fin élévation niveau de la mer
Conforme avec résultats thèse Dupuis, 2022 sur l'évolution du fleuve Charente au cours de l'Holocène (Section a/b)

Subboréal => « gros » de la turfigénèse : hydro-climatologie favorable faible anthropisation
Des tourbes assises de communautés de careixes roselières piécées de ligneux

Tourbe à 45 cm datant du Moyen Âge => rupture fonctionnelle contemporaine
Cladase = phénomène récent dans l'histoire de la tourbière (à confirmer par l'analyse macro restes des tourbes)



